



Avis aux termes de l'article 12

Renseignements supplémentaires requis pour respecter les modalités d'homologation conditionnelle

Nom du produit :

**ACÉQUINOCYL DE QUALITÉ
TECHNIQUE**

Numéro d'homologation :

28639

Numéro de la demande :

2009-0099

N° de l'ARLA :

1900122

Les renseignements énumérés ci-dessous doivent être produits durant la période de l'homologation conditionnelle prenant fin le **31 décembre 2011**, et présentés à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) au plus tard le **1^{er} septembre 2011**, accompagnés des CODO précisés. Toutes les modalités d'homologation doivent être respectées; les dossiers incomplets ne seront pas considérés.

PARTIE 8 COMPOTEMENT ET DEVENIR DES PRODUITS CHIMIQUES DANS L'ENVIRONNEMENT

CODO : 8.2.3.3.1
Titre : Phototransformation dans le sol

Précisions : Le composant A, un produit de transformation majeur, doit être identifié. Si ce renseignement ne peut être obtenu, une nouvelle étude sur la phototransformation dans le sol devra être réalisée.

PARTIE 9 ÉCOTOXICOLOGIE

DACO : 9.3.2 et 9.3.3.
Titre : Toxicité aiguë et chronique (cycle de vie) – espèces du genre *Daphnia*

Précisions : Une étude sur la toxicité aiguë et chronique du produit de transformation majeur acéquinocyl-OH (R1) chez les daphnies est requise.

CODO : 9.4.2
Titre : Crustacés – toxicité aiguë

Précisions : Une étude sur la toxicité aiguë du produit de transformation majeur acéquinocyl-OH (R1) chez les mysidacés d'eau salée est requise.

CODO : 9.4.4
Titre : Formation de la coquille des mollusques – toxicité aiguë
Précisions : Une étude sur la toxicité aiguë du produit de transformation majeur acéquinocyl-OH (R1) chez les huîtres est requise.